



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

Objet de la délibération

**CREATION POSTE ANIMATEUR DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
- (CAE)**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Martine JOURDAIN à Marie-Françoise CÉREZ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

N° 2021.06.022

CREATION POSTE ANIMATEUR DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - (CAE)

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Le Service Politique de la Ville connaît depuis janvier 2021 une réorganisation avec :

- Le rattachement au Pôle Solidarité et sa séparation du service Jeunesse, Citoyenneté,
- Le projet de déménagement à la Maison de quartier de Kerihouais.

Ces changements vont créer un manque d'agent d'animation pour le quartier de Keriou Ker. En effet, les deux agents d'animation présents sont rattachés au service jeunesse.

Dans le cadre du Plan de Relance et du dispositif « 1 jeune = 1 solution », l'Etat réaffirme sa volonté de favoriser les emplois aidés des jeunes. Sur une base de 20h hebdomadaires, la prise en charge de l'Etat est de 80% pour un jeune issu d'un QPV et de 65% hors QPV pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois jusqu'à 12 mois (soit dans la limite de 2 ans).

Le service Politique de la Ville souhaite renforcer sa présence sur le quartier en complémentarité des associations notamment à travers l'animation pour :

- Renforcer l'occupation des habitants dans la Maison de quartier notamment les adultes : ateliers belotte, cuisine, couture, activités manuelles, etc ;
- Proposer des animations en extérieurs notamment pour les enfants et jeunes du quartier : sport, construction de cabanes etc.

Il s'agira également, pour les cas où les actions menées par les associations sur le quartier ont été finalisées, d'assurer une continuité d'animation sur l'année, répondant ainsi à une attente forte des participants (adultes et enfants).

De plus, depuis mars dernier, le taux horaire d'un des agents de médiation est passé à sa demande à 24h/semaine. Ce nouveau recrutement permettra donc de maintenir un nombre d'agents suffisant dans un quartier difficile et aussi de formaliser un lien avec le service Enfance-Education, dont les besoins temporaires en moyens humains qualifiés en animation restent forts.

L'agent d'animation recruté pourrait ainsi travailler dans le groupe scolaire Paul Eluard sur les temps périscolaires notamment à la pause méridienne, ce qui favoriserait le lien de confiance avec les enfants et les parents du quartier.

Le recrutement pourrait donc s'articuler avec :

- 20 h dédié au quartier de Keriou Ker avec une prise en charge de 80% si jeune issu du quartier (65% hors QPV),
- 15 h dédié au périscolaire à Paul Eluard pris en charge par le service Enfance-Education non pris en charge par l'État,

étant précisé qu'un contrat de 35h est plus attractif et susceptible d'apporter des candidatures pertinentes.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il est proposé de créer un emploi dans les conditions ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2021 sous d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat de travail à durée déterminée serait conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

Vu l'avis du Bureau municipal du 15 février 2021,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 7 juin 2021,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **CRÉE** un poste d'animateur affecté au service Politique de la Ville à compter du 1^{er} juillet 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » selon les modalités précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr